



A l'attention de :

Stéphane DUBOIS
Directeur des Ressources Humaines et Sociétales

Vincent MACKIE
Directeur des Affaires Sociales

Paris, le 14 janvier 2026

Messieurs les Directeurs,

Le salaire constitue le pilier essentiel du pouvoir d'achat et de la reconnaissance des parcours professionnels. Les évolutions salariales annuelles doivent donc permettre aux salariés d'améliorer leur pouvoir d'achat, et de valoriser leur évolution de carrière.

Les négociations annuelles obligatoires sont engagées dans toutes les sociétés du Groupe Safran, avec un objectif affiché par les directions d'une conclusion à la fin du mois de janvier.

Après plusieurs réunions de négociation, nous constatons que les propositions faites par les directions dans la plupart des entreprises du groupe sont sensiblement en deçà des budgets négociés en 2025, alors même que l'inflation prévisionnelle n'a pas changé.

Une contraction de la politique salariale 2026 par rapport à 2025 serait d'autant plus incompréhensible que Safran s'apprête à publier des résultats historiques et que les perspectives d'activité du Groupe sont au plus haut.

C'est pourquoi nous vous demandons de desserrer les contraintes pesant sur les négociations en cours, afin d'aboutir à des politiques salariales supérieures aux dispositions négociées en 2025 **dans toutes les entreprises du Groupe**, y compris les moins prospères.

C'est la condition indispensable pour **reconnaitre** à leur juste mesure **l'engagement et l'investissement des salariés**, véritables artisans et chevilles ouvrières de la tenue des objectifs et de la réussite du Groupe.

•

Les coordinations syndicales du Groupe Safran